

## Délibération n°2019.00094

Ressources Humaines - Mise à jour de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé

Séance du 15 octobre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 11

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Luc MARION, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

### ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

### ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Farida BENMOUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2019.00094

### Ressources Humaines - Mise à jour de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé

---

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Luc MARION, Adjoint au Maire en charge du logement, de l'habitat et de la solidarité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions des articles L2124-32 et L2222-11 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 90-1067 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, et notamment son article 21 modifié par l'article 67 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, modifié par le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013, portant réforme du régime des concessions de logement, codifiées aux articles R2124-64 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations n°21 du 27 septembre 2001, n°26 du 26 septembre 2002 et n°21 du 27 novembre 2003 du conseil municipal de Mitry-Mory relatives à la liste des emplois communaux justifiant l'attribution de logements,

Vu la délibération n°2015.101 du 25 juin 2015 approuvant la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé,

Vu la délibération n°2016.115 du 11 février 2016 portant modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé,

Vu la délibération n°2017.00046 du 23 mai 2017 portant modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé,

Vu la délibération n°2017.00086 du 10 octobre 2017 portant modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé,

Vu la délibération n° 2018.00106 du 13 novembre 2018 portant modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé,

Considérant la destruction du logement de fonction situé 13 allée Anne-Claude GODEAU dans le cadre de l'opération de réhabilitation / extension de l'école maternelle,

Considérant que le logement précité faisait partie du dispositif mairie alarme,

Considérant que le dispositif mairie alarme doit fonctionner à terme avec les deux gardiens logés sur le site de la mairie et celui de l'Espace Solidarité, par rotation toutes les 3 semaines sur l'ensemble des sites,

Considérant que, pour assurer la continuité du dispositif mairie alarme, il convient de renouveler l'autorisation de faire figurer à la liste des logements de fonction de la ville le site du 23 bis rue Paul Vaillant-Couturier, par nécessité absolue de service, pour une nouvelle durée d'un an,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 octobre 2018,

**DELIBERE**  
**Al'unanimité**

**APPROUVE** la liste ainsi renouvelée, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2019, des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé pour nécessité absolue de service :

<b>Emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé pour nécessité absolue de service</b>		
<b>Emploi</b>	<b>Obligations liées à l'emploi</b>	<b>Adresse du logement</b>
Gardien mairie et alarmes (Services techniques)	Gardiennage du site, fermeture et mise sous alarme des équipements municipaux, sortie des containers, interventions de nuit	11 rue Paul Vaillant-Couturier
Gardien mairie et alarmes (Services techniques)	Gardiennage du site, fermeture et mise sous alarme des équipements municipaux, sortie des containers, interventions de nuit	11 rue Paul Vaillant-Couturier
Gardien mairie et alarmes (Services techniques)	Gardiennage du site, fermeture et mise sous alarme des équipements municipaux, sortie des containers, interventions de nuit	20 rue Biesta
Gardien mairie et alarmes (Services techniques)	Gardiennage du site, fermeture et mise sous alarme des équipements municipaux, sortie des containers, interventions de nuit	6 ter rue de Villeparisis
Gardien mairie et alarmes (Services techniques)	Gardiennage du site, fermeture et mise sous alarme des équipements municipaux, sortie des containers, interventions de nuit	23 bis rue Paul Vaillant-Couturier
Gardien Centre technique municipal (Services techniques)	Ouverture, fermeture, gardiennage du CTM, sortie des containers, interventions sur voirie la nuit et le week-end	16 avenue du 8 mai 1945
Gardien Centre technique municipal (Services techniques)	Ouverture, fermeture, gardiennage du CTM, sortie des containers, interventions sur voirie la nuit et le week-end	16 avenue du 8 mai 1945
Gardien du Parc Maurice Thorez (Services techniques)	Ouverture, fermeture, gardiennage, sortie des containers du Parc Maurice Thorez, du Parc des Doves et fermeture des cimetières en semaine, ouverture et fermeture en week-end	7 impasse de Richelieu
Gardien du Stade Jules Ladoumègue (Service des sports)	Ouverture, fermeture, gardiennage, sortie des containers du stade, permanences conciergerie	8 rue d'Estienne d'Orves
Couple de gardiens du Gymnase Jean Guimier (Service des sports)	Ouverture, fermeture, gardiennage, sortie des containers du gymnase, permanences conciergerie	Route de Claye
Gardien Centre de loisirs Louise Michel (Services techniques)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	81 bis avenue Paul Vaillant-Couturier

**APPROUVE** la liste au 01 novembre 2019 des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte :

<b>Emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte</b>		
<b>Emploi</b>	<b>Obligations liées à l'emploi</b>	<b>Adresse du logement</b>
Gardien école Henri Barbusse (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	3 avenue de la Bordière
Gardien école Jean de La Fontaine (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	1 rue de Richelieu

Emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte		
Emploi	Obligations liées à l'emploi	Adresse du logement
Gardien école Jean de La Fontaine (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	1 rue de Richelieu
Gardien école Guy Môquet (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	4 rue Pierre Sépard
Gardien école Guy Môquet (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	4 rue Pierre Sépard
Gardien école Vincent Van Gogh (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	20 avenue Pablo Picasso
Gardien école Vincent Van Gogh (Service de l'enseignement)	Ouverture, fermeture, surveillance du site, sortie des containers	20 avenue Pablo Picasso
Gardien du Gymnase Micheline Ostermeyer (Service des sports)	Ouverture, fermeture, gardiennage, sortie des containers du gymnase	Avenue des Martyrs de Châteaubriant

**PRECISE** que ces deux listes d'emplois abrogent et remplacent les listes portées par les délibérations n°2015.101 du 25 juin 2015, n°2016.115 du 11 février 2016, n°2017.00046 du 23 mai 2017, n°2017.00086 du 10 octobre 2017 et n°2018.00106 du 13 novembre 2018,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre les décisions individuelles de concession de logements de fonction,

**PRECISE** que les avantages en nature représentés par la gratuité totale ou partielle des loyers figurent sur les fiches de paie des agents bénéficiaires, et qu'ils sont soumis à cotisations sociales et à imposition sur le revenu,

**PRECISE** que les loyers sont précomptés sur la rémunération des agents au chapitre 012, en diminution du compte 6411, et que les recettes liées aux redevances sont imputées au compte 752.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.